

COMpte-rendu conseil municipal

DU 8 AVRIL 2025 (19H)

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi huit avril à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémy LAPLANCHE, Maire.

PRESENTS : MM LAPLANCHE Rémy, ROMANO Jean-Michel, BELHOSTE Philippe, RENAULT Laurent, Mmes PAUL Marie-Annick, LEBRUN Manon, M. Thierry MOREL, Mme BUIGNY-VITTECOQ Isabelle, MM HEURLIN Michel, DE PELLEGARS-MALHORTIE Bertrand.

Absent non excusé : M. VILLOTTE Lucien.

Secrétaire de séance : Mme BUIGNY-VITTECOQ Isabelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- SCoT Nord Pays d'Auge service instructeur urbanisme – avenant n°1 à la convention
- Chemin du Campelou – coussins berlinois
- Eglise éclairage extérieur – renouvellement des 15 projecteurs

I APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. ROMANO, adjoint au maire, APPROUVE le compte Financier Unique 2024 présenté par Madame le comptable des finances publiques et par Monsieur le Maire, donnant l'un et l'autre les résultats suivants :

Fonctionnement	excédent cumulé	326 661.75 Euros
Investissement	excédent cumulé	5 064.18 Euros

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 15 840.00 € en dépenses d'investissement.

II AFFECTATION DU RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2024

Le résultat cumulé de fonctionnement 2024 s'élève à 326 661.75 €.

Aussi Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de décider l'affectation du résultat de fonctionnement, vu le déficit de - 10 775.82 € (excédent d'investissement - restes à réaliser dépenses d'investissement).

Le conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte (C/002) pour 315 885.93 € et en réserves (C/1068) pour 10 775.82 €.

III VOTE des TAUX TAXES FONCIERES et TAXE HABITATION RS 2025

Monsieur le Maire explique que, vu l'augmentation moyenne de 1.7 % des bases d'imposition décidée par la loi de finances, il propose de ne pas augmenter les taux de taxe habitation et taxes foncières, d'autant plus que nous avions décidé une

majoration de 20% du produit issu de la Taxe Habitation Résidences Secondaires (1 839 €)

Suite à la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter le produit des taxes.

Les taxes (part communale) sont donc : Taxe habitation 8.19 %
Taxe foncier bâti 37.49 %
Taxe foncier non bâti 23.18 %

Monsieur le Maire explique que vu le taux actuel de taxe d'habitation qui est inférieur à 8.76 % (taux moyen TH de 75% des communes du département), il est possible d'appliquer une majoration spéciale du taux de la taxe d'habitation de + 0.570, à partir de 2026.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer cette majoration spéciale.

IV M57 Comptabilité : fongibilité des crédits pour 2025

Monsieur le Maire explique qu'en comptabilité M57, les crédits de dépenses imprévues ne sont plus possibles. Aussi il est nécessaire de prévoir la possibilité d'effectuer des virements budgétaires entre chapitres budgétaires dans la limite de 7.5% des crédits votés par section.

Le conseil donne à Monsieur le Maire cette possibilité de virements de crédits pour 2025.

V VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025

Le Conseil Municipal VOTE le budget primitif communal en dépenses et en recettes :

Section Fonctionnement	483 452.93 Euros
Section Investissement	456 063.00 Euros
<hr/>	
Soit un budget TOTAL de	939 515.93 Euros

VI VOTE DES SUBVENTIONS aux associations

Dans le cadre du vote du budget 2025, le conseil décide d'attribuer 2 025 € de subventions aux associations suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| – Ligue contre le cancer | 100 € |
| – FNATH Pont-l'Evêque | 100 € |
| – ADMR 20 clochers | 100 € |
| – Croix Rouge Pont-L'Evêque | 100 € |
| – St Vincent de Paul Pont-l'Evêque | 100 € |
| – Restos du Cœur Mondeville | 100 € |
| – MJC de Pont-L'Evêque | 100 € |
| – Comité des Fêtes Tourville en Auge | 1 200 € |
| – CFA Val de Reuil (1 élève) | 75 € |
| – APE école de Bonnebosq (1 élève) | 50 € |

VII Eglise éclairage extérieur : renouvellement des 15 projecteurs

Vu les 4 spots endommagés de l'éclairage extérieur de l'église, il a été demandé au SDEC ENERGIE un devis pour passer remplacer

- soit les 4 spots hors service (contribution communale de 1 793.06 €),
- soit renouveler l'ensemble des 15 spots actuels (en luminaires LED (contribution communale de 6 698.11 €).

Sachant que les spots actuels sont âgés de plus de 20 ans et que le coût maintenance dépend de l'âge et que les luminaires Led consomment moins d'électricité

Le conseil donne son accord pour réaliser le renouvellement des 15 spots (contribution communale de 6 698.11 €).

VIII CHEMIN DU CAMPELOU – installation de coussins berlinois

Suite aux débats des précédentes séances de conseil, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AD Equipements pour la fourniture et pose de coussins berlinois dans le chemin communal du Campelou. Il s'élève à 4 175.00 € HT soit 5 010.00 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord.

IX Avenant n°1 à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec le Syndicat Mixte pour le SCoT du Nord Pays d'Auge

L'évolution du cadre de l'instruction, d'une part du fait de la montée en puissance de la dématérialisation (entre la Mairie, le Syndicat Mixte, les différents organismes et services partenaires ainsi que les pétitionnaires), d'autre part du fait du renforcement de l'éventail des services proposés (affichage publicitaire, autorisations de travaux au titre des Etablissements Recevant du Public, Certificats d'urbanisme, rédaction de mémoires en défense dans le cadre de contentieux, ...) imposent de préciser et compléter les attributions et les missions de chacun dans le cadre d'un avenant à cette convention.

Vu la délibération n° en date du 23 juin 2015 par laquelle, et afin d'assurer l'Instruction des Autorisations du droit des sols (ADS), le conseil Municipal a décidé d'adhérer au service mutualisé du SCoT Nord Pays d'Auge

Considérant dès lors la nécessité de modifier ladite convention par voie d'avenant afin de tenir compte de cette évolution

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention susvisée.

X URBANISME

Monsieur le Maire informe des dernières demandes d'urbanisme :

- Permis de construire de M GLATT pour la construction d'une habitation+ son annexe et une piscine
- Déclaration Préalable de Mme DELEVAL pour pose d'un velux façade est
- Déclaration Préalable de M. HERVE pour la rehausse de toiture d'une habitation

XI QUESTIONS DIVERSES

* **PARTICIPATION CITOYENNE VIGILANCE des VOISINS** : Suite à la réunion fin janvier 2025 avec la Gendarmerie et quelques communes, Madame BUIGNY propose la mise en place d'une participation citoyenne afin de surveiller et de lutter contre les cambriolages. Il est demandé de reporter ce sujet à un prochain conseil.

* **REPAS des AINES** : Comme l'année passée, le conseil propose de prévoir en novembre un repas des aînés au restaurant. Madame Buigny va faire des demandes de propositions à plusieurs restaurants.

* **VISITE de M. BLANCHET, député le jeudi 24 juillet 10h15**, à l'occasion de son traditionnel tour à vélo

* **BALADE du JEUDI** organisé par l'office du tourisme **le JEUDI 26 JUIN après-midi**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 25
Affiché le 10 avril 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire,
Rémy LAPLANCHE